



À vélo tout est plus beau !

CYCLOS ET RANDONNEURS St SYMPHORIEN

Président : Guy LUQUET
Courriel : guy.luquet.53@gmail.com

N° Fédéral FFVélo : 6345
N° Fédéral FFR : 3669

Niort le 19/11/2022

Cher(e) licencié(e)

Le moment est venu de renouveler votre licence.
Vous trouverez en pièce jointe les tarifs **2023**.

Nous vous envoyons le contrat d'assurance souscrit auprès de la **MAIF**. Nous n'adhérons pas à l'assurance de la fédération et votre accord est indispensable.

Votre licence sera envoyée par mail quand c'est possible ou à l'adresse du club pour les autres.

Pour les nouveaux, le certificat médical est **obligatoire**.

Le certificat médical a une validité de 5 ans. Vous devez consulter le questionnaire de santé (**à garder, il est confidentiel**). Si **toutes** les réponses sont négatives, vous devez l'attester sur l'honneur (**document joint**). Sinon fournir un nouveau certificat médical.

La date butoir pour la remise des documents est le **3 janvier 2023**.

Respectez cette date, les démarches sont compliquées, le travail de nos bénévoles sera facilité. Merci de votre compréhension.

Le Président Guy Luquet

Les documents sont à envoyer avec votre chèque (rempli à l'ordre des Cyclos Randonneurs de St Symphorien) à :

Michèle DAVIAUD 155 bis Avenue St Jean d'Angely-79000-NIORT

.....
DEMANDE DE LICENCE CYCLO / VTT (rayez la mention non choisie)

Option choisie (numéro 1^{ère} colonne du tarif : 1 à 8) : _____

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : _____

Adresse Postale : _____

Adresse mail lisible (pour envoi licence) : _____

Date de naissance : ____/____/____ **Téléphone :** ____/____/____/____/____

Certifie avoir pris connaissance du contrat d'assurance MAIF et du questionnaire santé et je les accepte.

A _____ **le** ____/____/____ **Signature**

Je désire une attestation : OUI NON

LICENCES CYCLO ET VTT 2023

	Option n°	Type	COTISATION FFVélo	COTISATION CLUB + ASSURANCE	REVUE FFvélo	TOTAL A REGLER
Moins de 25 ans	1	Normale	12 €	31 €		43.00 €
	2	Avec Revue	12 €	31 €	25 €	68.00 €
Plus de 25 ans	3	Normale	28,50 €	31.50 €		60 €
	4	Avec Revue	28,50 €	31,50 €	25 €	85 €
Familiale	5	1 ^{er} adulte	28,50 €	31,50 €		60 €
	6	1 ^{er} adulte avec Revue	28,50 €	31,50 €	25 €	85 €
	7	2ème Adulte	13 €	31,50 €		44.50 €
	8	Jeune de 7 à 25 ans	6.50 €	31 €		37.50 €



Contrat renouvelable par tacite reconduction
au 1er janvier prochain

Identifiant : 2334265T
ST SYMPHORIEN 79 CYCLOS VTT
Le 17/11/2022

ST SYMPHORIEN 79 CYCLOS VTT
CHEZ M LUQUET GUY
4 RUE OLGA BANCIC
79000 NIORT

Attestation d'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ASSURANCE MULTIRISQUE Raqvam Associations et Collectivités Groupements sportifs

MAIF atteste que ST SYMPHORIEN 79 CYCLOS VTT a souscrit un contrat sous le n° 2334265T à effet du 01/01/2022.

Après la première période d'assurance qui s'étend de la date de prise d'effet du contrat au 31 décembre, l'année d'assurance commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre.

Conformément aux dispositions des articles L.321-1, L.321-7 et L.331-9 à L.331-11 du code du sport, le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que ST SYMPHORIEN 79 CYCLOS VTT ou tout bénéficiaire des garanties peut encourir à l'égard des tiers, lors de la survenance d'un événement de caractère accidentel, intervenant à l'occasion des activités organisées par la collectivité.

Les dispositions de ce contrat sont conformes aux clauses impératives des articles D.321-1 à D.321-4 du code du sport, et à l'article R.331-10 du même code relatif aux épreuves et compétitions sportives sur la voie publique et à l'article R.331-30 du même code relatif aux concentrations et manifestations organisées sur les voies ouvertes ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules à moteur.

Bénéficiaires des garanties

La collectivité titulaire du contrat

Toute personne physique qui, inscrite aux activités de la collectivité, participe à ces dernières en tant que :

- représentant légal ou statuaire,
- préposé, rémunéré ou non,
- bénévole,
- participant, licencié ou non.

Plafond de la garantie responsabilité civile

Dommages corporels	30 000 000 €sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs	15 000 000 €sinistre
La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus à	30 000 000 €sinistre
Dommages immatériels non consécutifs.....	50 000 €sinistre
Atteintes à l'environnement	5 000 000 €année d'assurance
Intoxication alimentaire	5 000 000 €année d'assurance

Exclusions

Au titre des exclusions de garantie prévues par le contrat des Risques Autres Que Véhicules A Moteur des collectivités, figurent notamment les sinistres découlant :

- de la propriété et de l'usage des véhicules à moteur et remorques, assujettis à l'obligation d'assurance,
- de l'organisation, par la collectivité assurée, de manifestations (y compris leurs essais) ou concentrations soumises par la réglementation en vigueur à l'autorisation préalable des pouvoirs publics et comportant la participation de véhicules à moteur.

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager MAIF au delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Pascal DEMURGER
Directeur Général MAIF



Besoin d'aide ? D'informations complémentaires ?



09 78 97 98 99

Appel non surtaxé
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h



gestionsocietaire@maif.fr



MAIF Gestion Courrier Sociétaire
79018 Niort cedex 9



16 Cours du Général de Gaulle
Gradignan Gradignan
Accueil avec ou sans rdv